

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 560 754**

②1 N° d'enregistrement national :

**85 03636**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 45 C 13/10.

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 8 mars 1985.

③0 Priorité : AT, 9 mars 1984, n° A 802/84.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 37 du 13 septembre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : SCHNEIDERS TASCHEN  
Gesellschaft m.b.H. — AT.

⑦2 Inventeur(s) : Michael Stermann.

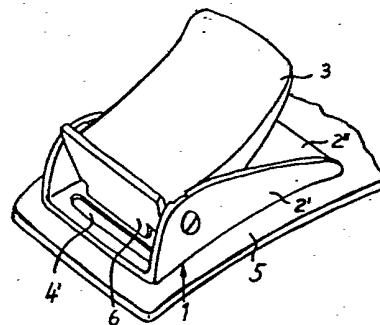
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Monnier.

⑤4 Fermeture de valise.

⑤7 Elle comprend deux courroies fixées l'une à l'élément inférieur de la valise, l'autre à son couvercle, immobilisables l'une par rapport à l'autre au moyen d'un mécanisme de fermeture, lequel comporte un levier de serrage 3 fixé à l'une des courroies 5 et un support de ce dernier 2', 2'' et entre lesquels l'autre courroie 7 faite d'un matériau synthétique déformable est engagée, le levier de serrage étant monté articulé entre une position d'ouverture et une position de serrage, et étant muni d'un talon de serrage 6 de la courroie 7 engagée entre ledit levier 3 et ledit support 2', 2''.

Fermeture de valise.



FR 2 560 754 - A1

La présente invention concerne une fermeture de valise du type comportant deux courroies, fixées l'une sur l'élément inférieur de la valise, l'autre sur son couvercle, et qui peuvent être rendues immobilisables l'une par rapport à l'autre au moyen d'un mécanisme de fermeture.

5 On souhaite souvent, dans la pratique, recouvrir les serrures des valises faites d'un matériau déformable au moyen de courroies fixées l'une sur l'élément inférieur, l'autre sur l'élément supérieur de la valise, une telle disposition devant d'une part, protéger les serrures des détériorations, et d'autre part, permettre d'appliquer  
10 l'un contre l'autre les éléments inférieur et supérieur relativement mous de la valise. Des dispositifs de cette nature peuvent également être placés à côté des serrures ; ils ne remplissent plus alors que la dernière de ces deux fonctions. Enfin de telles fermetures peuvent être également prévues comme fermetures de valise proprement dites.

15 Les mécanismes jusqu'à maintenant prévus à cet effet, comportent, en règle générale, une boucle de fermeture munie d'un ardillon qui pénètre dans l'un des trous ménagés dans l'une des courroies. Cette conception est relativement coûteuse et nécessite une courroie préalablement percée de trous ; elle présente, en outre, l'inconvénient de ne pas  
20 être réglable de manière continue.

La présente invention a pour objet de fournir une fermeture de valise du type précité, qui soit aussi bien de fabrication et de montage simple qu'adaptable de manière continue au degré de remplissage de la valise.

25 La fermeture de valise selon l'invention est caractérisée par le fait que le mécanisme de fermeture est constitué par un levier de serrage monté sur un support, celui-ci étant fixé à l'une des courroies et délimitant avec le levier de serrage un passage ayant une forme générale de canal, par exemple rectangulaire, pour le guidage de  
30 l'autre courroie, laquelle est réalisée dans un matériau synthétique déformable, et que le levier de fermeture est monté articulé sur le support entre une position d'ouverture et une position de serrage, et est muni d'un talon de serrage, qui, dans la position de serrage du levier peut être mise en prise avec la courroie engagée entre le  
35 support et le talon de serrage.

Les différents éléments du mécanisme de fermeture peuvent être réalisés de manière simple, par exemple dans un matériau synthétique, le support étant fixé à la courroie correspondante au moyen de rivets. Par ailleurs il n'est pas nécessaire d'effectuer de façonnage de

l'autre courroie. Suivant une forme de réalisation préférée de l'invention, la distance séparant le talon de serrage du fond en forme de canal du support est, en position de serrage du levier de serrage, plus petite que l'épaisseur de la courroie engagée entre ledit levier et son support. Cette disposition permet d'obtenir la pénétration du talon de serrage dans le matériau de la courroie, ce dernier étant choisi de telle sorte qu'il soit alors, au moins en partie déformé plastiquement.

De manière préférée, le talon de serrage s'étend sur la plus grande partie de la largeur du levier de serrage et est, de manière appropriée, constitué par une nervure à sommet arrondi.

D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront mieux de la description d'une de ses formes de réalisation faite ci-après avec référence aux dessins, sur lesquels :

- la fig. 1 représente une vue en perspective d'une fermeture de valise selon l'invention ;
- La fig. 2, une vue en coupe longitudinale de la fermeture représentée sur la figure 1, le levier de serrage étant en position d'ouverture ;
- La fig. 3, une vue en coupe longitudinale de la fermeture représentée sur la figure 1, le levier de serrage étant en position de serrage, et,
- La fig. 4, une vue frontale suivant la coupe 4-4 de la figure 3.

La fermeture de valise, telle que celle représentée sur les dessins, qui peut être prévue, soit pour remplacer, soit pour compléter, par exemple en la recouvrant, une serrure usuelle de valise, comporte : un support 1 ayant la forme générale d'un canal rectangulaire, ci-après désigné sous le nom de canal, un levier de serrage 3 monté articulé sur les parois latérales 2' de ce support. La totalité de cet ensemble peut être réalisé dans un matériau synthétique.

Le support 1 est muni sur le fond du canal d'alésage 2' de perforations 4 et d'une rainure transversale 4' pour la fixation dudit support sur une courroie assujettie à l'élément inférieur de la valise, comme représenté sur les figures 1 à 3.

Le levier de serrage 3 est monté articulé sur les parois latérales 2' du support 1 à une distance prédéterminée du fond 2" du canal, entre une position d'ouverture et une position de fermeture, et présente dans la région de son axe de rotation un talon de serrage 6

qui, dans la position d'ouverture du levier 3, a une orientation générale parallèle au fond 2" du canal et, dans la position de serrage de ce même levier 3, a, par contre, une orientation générale perpendiculaire à ce même fond 2". Le talon de serrage 6 s'étend sur la plus grande  
5 partie de la largeur du levier 3, comme représenté sur les figures 1 et 4, et est formé par une nervure à sommet arrondi. Dans la position d'ouverture du levier de serrage 3, le talon de serrage 6 délimite avec le fond 2" du canal un passage pour une courroie de fermeture 7 en matière synthétique, dont la représentation est esquissée en traits  
10 discontinus sur la figure 2, et qui est fixée, par exemple, à l'élément supérieur de la valise. La distance séparant la face frontale du talon 6 du fond 2" du canal est choisie de telle manière que l'on puisse utiliser des courroies de fermeture 7 de différentes épaisseurs. L'épaisseur de la courroie 7 est, en tous cas, plus grande que la  
15 distance séparant, en position de fermeture du levier de serrage 3, le talon 6 du fond 2" du canal, ce qui lors de la manoeuvre de fermeture entraîne la pénétration du talon 6 dans le matériau constitutif de la courroie 7. La profondeur de pénétration assure un serrage suffisant sur le fond 2" du canal.

20 Le matériau synthétique constitutif de la courroie 7 est choisi de telle manière que le talon de serrage 6 provoque respectivement une déformation permanente partielle de la courroie et la formation d'encoches dans cette dernière.

Il va de soi que le sommet du talon de serrage 6 doit se trouver  
25 à une distance du fond 2" du canal, telle que la fermeture du levier de serrage n'entraîne pas un écrasement ou une perforation de la matière constitutive de la courroie par le talon de serrage.

La présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation  
30 ci-dessus décrite à titre d'exemple et elle peut, bien entendu, être modifiée dans le cadre général de son esprit. C'est ainsi, par exemple, que les courroies peuvent être fabriquées dans les matériaux les plus divers pour autant qu'ils garantissent que lors de la pénétration du talon de serrage dans le matériau ledit talon y provoque une déformation permanente partielle suffisante pour que la courroie puisse être  
35 maintenue de manière ferme et sûre dans le canal du support. Le talon de serrage pourrait également être muni, par exemple, de saillies ondulées ou de dents.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le

domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Fermeture de valise du type comportant deux courroies fixées,  
l'une à l'élément inférieur de la valise, l'autre à son couvercle,  
5 lesdites courroies étant rendues immobilisables l'une par rapport à  
l'autre au moyen d'un mécanisme de fermeture, caractérisée par le fait  
que le mécanisme de fermeture (1) est constitué par un levier de serrage (3) et un support (2', 2'') de ce dernier, ledit support (2', 2'') étant fixé à l'une des courroies (5) et délimitant avec le levier de serrage (3) un passage ayant une forme générale de canal pour le guidage de l'autre courroie (7), laquelle est réalisée dans un matériau synthétique déformable, et que le levier de serrage (3) est monté articulé sur son support (2', 2'') entre une position d'ouverture et une position de serrage et est muni d'un talon de serrage (6) qui,  
10 dans la position de serrage du levier, peut être mis en prise avec la courroie (7) engagée entre le support (2', 2'') et ledit talon de serrage (6).

2. Fermeture de valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la distance séparant, en position de fermeture, le talon de serrage (6) du fond (2'') du canal de passage de la courroie (7) est plus petite que l'épaisseur de ladite courroie (7) engagée entre le support (2', 2'') et le levier de serrage (3).

3. Fermeture de valise selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que le talon de serrage (6) s'étend sur la plus grande partie de la largeur du levier de serrage (3).

4. Fermeture de valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que le talon de serrage (6) est formé par une nervure à sommet arrondi.

5. Fermeture de valise selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le levier de serrage (3) est monté articulé sur les parois latérales (2') du support (2', 2'') à une certaine distance du fond (2') du canal de passage de la courroie (7) et que le talon de serrage (6) est prévu sensiblement à la hauteur de l'axe d'articulation.

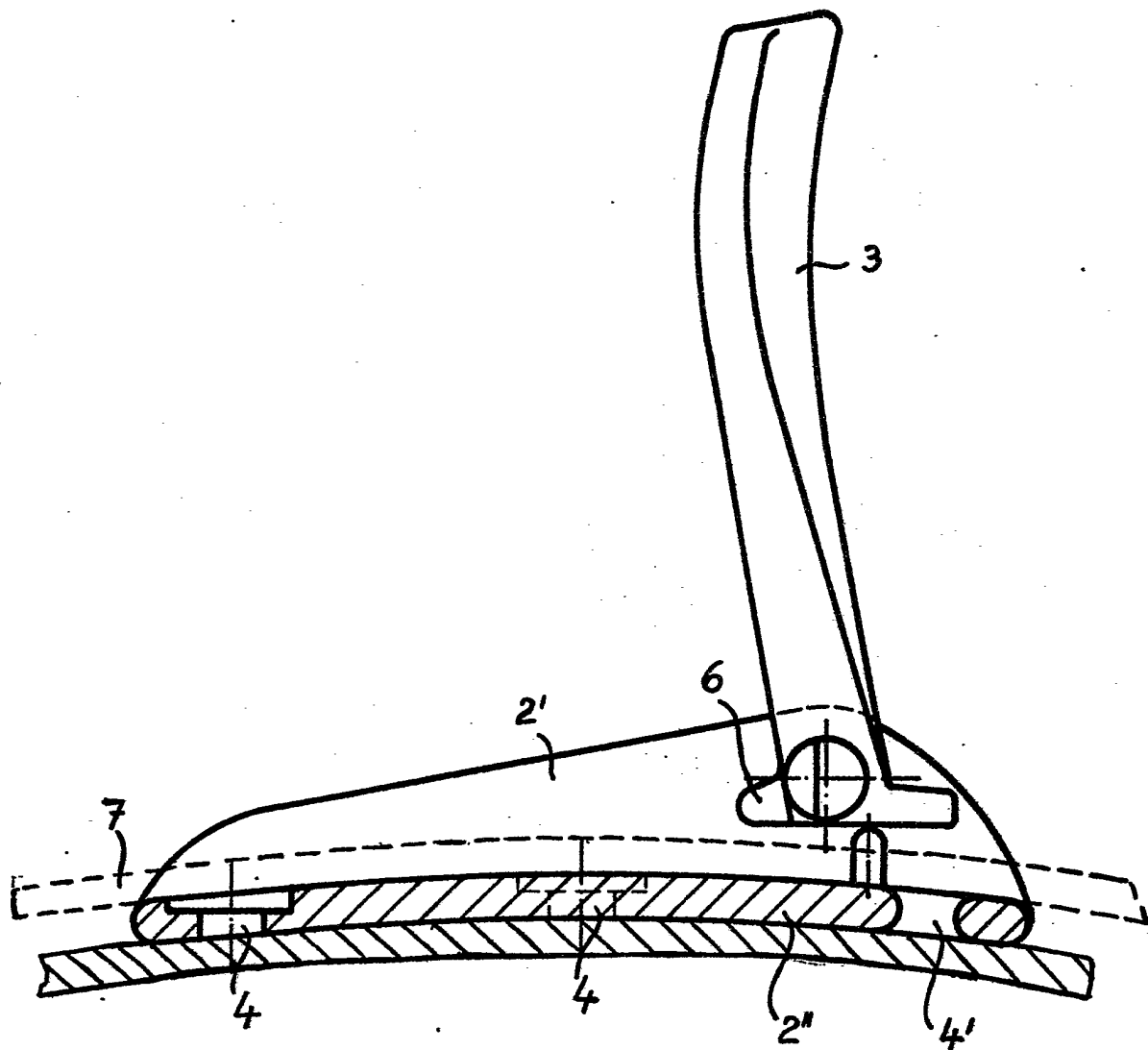


Fig. 2

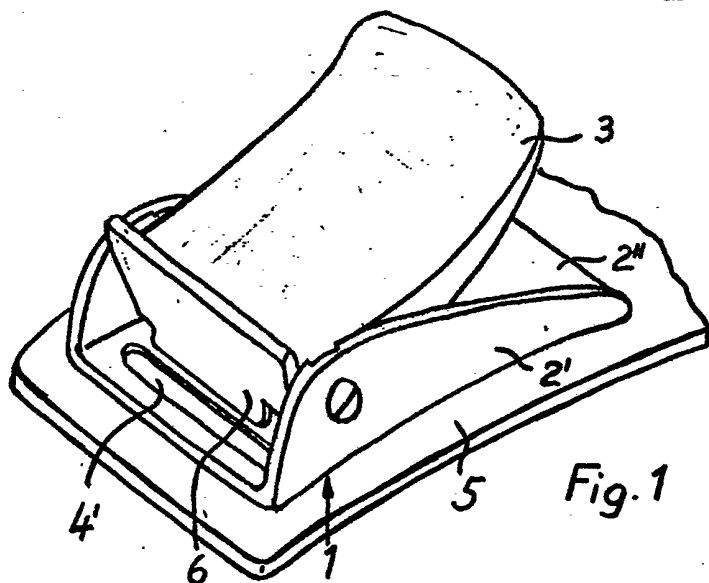


Fig. 1

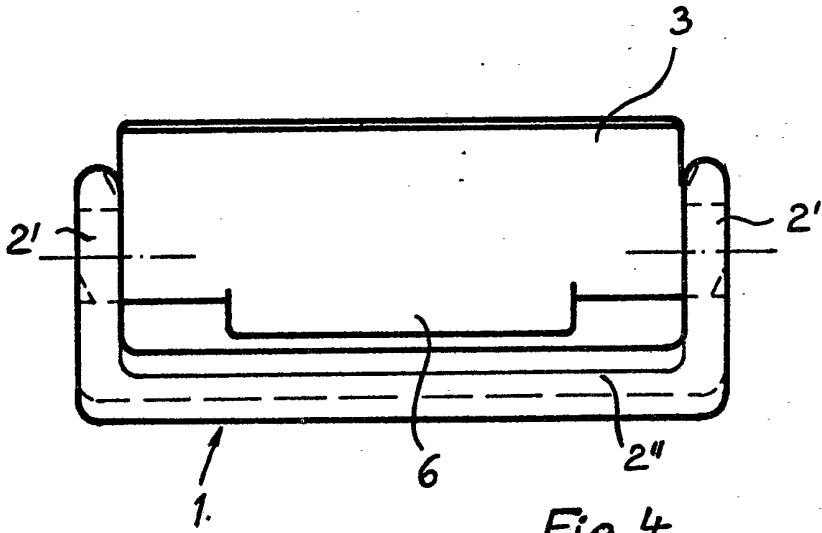


Fig. 4

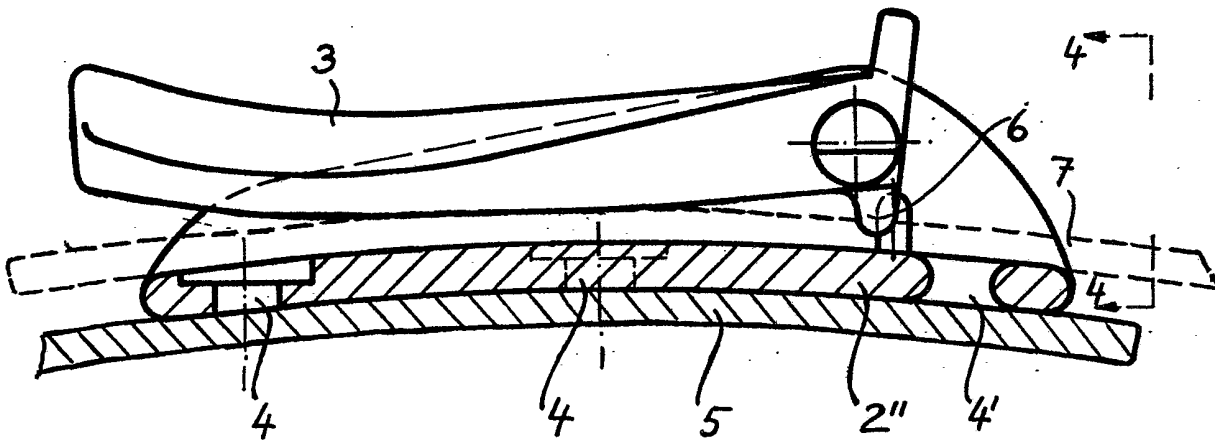


Fig. 3